NATIONS UNIES

E

Conseil Economique et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1994/AC.4/TM.4/6
22 juin 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Réunion technique sur l'Année internationale
et la Décennie internationale des
populations autochtones
Genève, 20-22 juillet 1994
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME D'ACTION POUR LA DECENNIE INTERNATIONALE

Informations émanant du système des Nations Unies

GE.94-13092 (F)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

[Original : anglais]
[3 juin 1994]

1. La FAO n'a pas encore établi de programme d'activités pour la Décennie internationale. Etant donné qu'en raison de contraintes d'ordre budgétaire, ces activités devront s'inscrire dans le cadre des ressources existantes, on trouvera ci-dessous un aperçu des domaines dans lesquels la FAO a des activités en cours ou espère en entreprendre.

Organisation des communautés rurales

2. Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action de la FAO sur la participation de la population au développement rural, une attention accrue sera accordée au renforcement des organisations rurales, qui représentent les agriculteurs marginaux et les groupes autochtones. Ces activités devraient comprendre, entre autres choses, l'organisation, dans des régions choisies de l'Inde et du Brésil, d'ateliers nationaux et locaux, ainsi qu'un projet pilote concernant l'emploi et la formation de revenu.

Marchés de terres rurales

3. La FAO souhaiterait collaborer à des études relatives à l'incidence des marchés de terres rurales sur l'accès à la terre des populations autochtones et organiser une réunion d'experts sur la question, pour autant que des ressources financières soient disponibles.

Nutrition

4. La FAO continuera à soutenir les programmes d'intervention nutritionnelle destinés aux groupes vulnérables, y compris les populations autochtones.

Ressources génétiques

5. La FAO continuera à contribuer activement à la mise en oeuvre des dispositions d'Action 21 relatives à la conservation et à l'utilisation des ressources génétiques, ainsi que de la Convention sur la diversité biologique. Un grand nombre de ces activités concernera les populations autochtones.

6. Ressources phytogénétiques. La quatrième Conférence technique internationale pour la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques, organisée par la FAO, aura lieu en Allemagne en juin 1996. Des arrangements sont en cours pour la préparation d'un rapport sur l'état des ressources phytogénétiques mondiales, qui examinera, entre autres choses, les ressources utilisées par les populations autochtones, ainsi que le rôle de ces dernières dans la conservation et la mise en valeur de ces ressources et dans la transmission des connaissances les concernant. Les questions d'accès, de transfert et de partage des bénéfices seront également abordées indirectement. Des études seront entreprises sur la conservation in situ et ex situ. De nombreux établissements universitaires et organisations non gouvernementales, dont un certain nombre représentent des communautés

autochtones ou travaillent en étroite collaboration avec elles, joueront un rôle important au cours de la préparation de la conférence, ainsi que pendant la conférence elle-même.

7. Ressources génétiques animales. La FAO continuera à développer son système d'information mondial sur la diversité des animaux domestiques et son programme de conservation des ressources génétiques animales, dans le cadre duquel une attention particulière sera accordée, entre autres choses, aux animaux des populations autochtones. Même si la FAO reconnaît l'importance des connaissances que possèdent les populations autochtones, elle ne dispose pas, à l'heure actuelle, des ressources nécessaires pour entreprendre des études à ce sujet. Cependant, elle souhaiterait collaborer, dans ce domaine, avec d'autres organisations du système des Nations Unies, ainsi qu'avec les institutions nationales et internationales.

8. Ressources génétiques halieutiques. La FAO a l'intention de mettre en oeuvre les moyens d'exploiter les connaissances des populations autochtones en la matière dans le cadre du suivi de la Convention sur la diversité biologique ainsi que de la Réunion de consultations entre experts de la FAO sur les ressources génétiques halieutiques de novembre 1992.

Pêche

9. La FAO a l'intention d'entreprendre une série d'études de cas afin d'effectuer une analyse comparative des systèmes traditionnels de gestion des ressources halieutiques en Asie, en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes, et dans le Pacifique Sud. En raison de contraintes budgétaires, ces activités s'étendront sur plusieurs années.

Forêt

10. Le programme "La forêt, les arbres et l'homme", qui a débuté pendant l'Année internationale des populations autochtones du monde, se poursuivra au cours des prochaines années.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

[Original : anglais]
[11 mai 1994]

1. Le PNUD a déjà commencé à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour consulter les organisations autochtones et pour permettre au personnel des bureaux de pays concernés de mieux prendre conscience des conditions socio-économiques souvent précaires dans lesquelles vivent les populations autochtones. Cette opération comprendra une collecte d'information; une consultation nationale; une consultation régionale, sous forme d'atelier, avec la participation des organisations autochtones et des organisations du système des Nations Unies; et la préparation de recommandations concrètes et de propositions de projets destinés à soutenir les populations autochtones.

2. Le PNUD a également prévu d'achever cette année une publication intitulée "Conserving Indigenous Knwoledge. Alternatives to the Intellectual Property System" (Préservation des connaissances autochtones. Alternatives au système de propriété intellectuelle). Après la publication de cette étude, le PNUD organisera quelques consultations régionales avec les organisations autochtones qui s'intéressent à cette question afin de débattre des stratégies à mettre en oeuvre pour préserver les connaissances que possèdent les populations autochtones et pour faire en sorte que les communautés bénéficient de la commercialisation éventuelle de ces connaissances. A plus long terme, nous espérons pouvoir financer des initiatives concrètes dans ce domaine. Nous espérons que d'autres organisations du système des Nations Unies seront intéressées par ces initiatives et participeront à leur mise en oeuvre.

3. En ce qui concerne la coordination de la Décennie, nous confirmons que le PNUD a la ferme intention de prendre part aux débats relatifs à l'élaboration d'un plan d'action détaillé, ainsi que d'un plan de financement.

4. Pour assurer le succès de la Décennie internationale des populations autochtones, il est essentiel, à notre avis, i) que l'aide émanant du système des Nations Unies soit coordonnée; ii) que les populations autochtones aient la possibilité de participer à toutes les étapes de la programmation de la Décennie; iii) que l'on mobilise des ressources suffisantes pour le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones; iv) que la gestion du Fonds soit aussi transparente que possible.

5. En ce qui concerne la coordination de l'aide provenant du système des Nations Unies, la Réunion technique, qui doit avoir lieu du 20 au 22 juillet, est une étape importante. Néanmoins, si l'on veut éviter des doubles emplois ou des lacunes importantes dans l'aide du système des Nations Unies aux populations autochtones, un mécanisme de contrôle permanent est nécessaire.

6. En ce qui concerne la participation des populations autochtones à la planification de la Décennie, il conviendrait d'envisager, outre leur participation aux réunions annuelles du Groupe de travail, les mesures suivantes :

a) Proposer à la communauté autochtone de choisir parmi ses membres des agents de liaison régionaux avec lesquels il serait possible de collaborer et auxquels il serait possible de faire rapport de manière plus régulière;

b) Diffuser, par messagerie électronique ou par l'intermédiaire des bureaux de pays de l'Organisation des Nations Unies, des bulletins mensuels ou bimensuels contenant des informations relatives aux activités menées par les organisations du système des Nations Unies en faveur des populations autochtones et avec leur concours;

c) Ouvrir un panneau d'affichage sur Internet, accessible aux organisations des populations autochtones et aux organes de coordination du système des Nations Unies pour les populations autochtones. Peut-être le Réseau pour un développement durable, financé par le PNUD, pourrait-il jouer un rôle à cet égard.

7. Le niveau des ressources du Fonds de contributions volontaires semble être d'une importance fondamentale pour le succès de la Décennie internationale. Une réunion de haut niveau des pays donateurs pourrait être organisée en vue de collecter les fonds nécessaires. Mais il faudrait d'abord mettre en place un système efficace et transparent pour contrôler l'utilisation de ces fonds. Le PNUD est prêt à offrir au Centre pour les droits de l'homme toute l'aide dont il pourrait avoir besoin à cet égard. Vu sa structure décentralisée et son expérience en matière de gestion et de contrôle des programmes bénéficiant de subventions limitées, le PNUD est en mesure d'aider le Centre, le cas échéant, à ouvrir la voie, dans le cadre du Fonds de contributions volontaires, à des propositions de projets portant sur le domaine plus large du développement durable et destinées aux populations autochtones des pays en développement.

BANQUE MONDIALE

[Original : anglais]
[13 juin 1994]

1. La Banque mondiale appuie fermement la décision de proclamer une Décennie internationale des populations autochtones qui commencera le 10 décembre 1994. La période actuelle, qui est consacrée à la planification des activités de la Décennie, est extrêmement importante pour son succès. La Banque mondiale s'honore d'avoir été invitée à participer à la Réunion technique destinée à élaborer un programme d'action détaillé pour la Décennie.

2. La Banque mondiale a créé le "Groupe d'étude de la Banque mondiale sur l'Année internationale des populations autochtones du monde (1993)". Tout au long de l'Année internationale, le Groupe d'étude a participé à diverses consultations interorganisations. Il a également organisé diverses activités à la Banque mondiale au cours de l'Année internationale. A cet égard, il convient de mentionner particulièrement la Conférence sur "Les connaissances traditionnelles et le développement durable", qui a eu lieu à Washington les 27 et 28 septembre 1994. Les participants, qui comptaient un certain nombre de représentants des populations autochtones d'Afrique et d'Amérique latine, ont débattu du sujet de la Conférence en faisant référence aux situations et aux expériences locales. Des études de cas sur la participation des populations autochtones et la gestion des ressources naturelles ont également été présentées et débattues de manière intégrée. Le compte rendu des travaux de la Conférence sera publié sous peu.

3. Les activités internationales dans le domaine des droits des populations autochtones se développent de plus en plus. Les préoccupations des populations autochtones jouent déjà un grand rôle dans toutes les régions où la Banque mondiale déploie ses activités, particulièrement en Amérique latine, en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient, et elles prennent une importance croissante dans les divers secteurs. Elles sont également prises en compte dans des domaines comme la réinstallation involontaire, la participation, l'évaluation sociale et la gestion des ressources naturelles.

4. Cette évolution relativement nouvelle est, dans une large mesure, liée aux travaux récemment entrepris dans le domaine politique. A cet égard, il convient de signaler la Directive opérationnelle de la Banque mondiale sur la réinstallation involontaire, qui examine tout particulièrement le cas des populations autochtones. En avril de cette année, le Groupe d'étude de la Banque mondiale sur la réinstallation involontaire a présenté son rapport, intitulé "Resettlement and Development" (Réinstallation et développement), qui passe en revue tous les projets financés par la Banque mondiale qui comportent des réinstallations involontaires pour la période 1986-1993. S'agissant de l'appauvrissement et de la baisse du niveau de vie, le rapport indique sans équivoque que les populations autochtones sont parmi les groupes les plus vulnérables et les plus exposés aux risques liés au déplacement de l'activité économique et de l'habitat, et que l'analyse des risques spécifiques encourus par les différentes populations permet de comprendre comment l'appauvrissement se produit et ce qu'il faut faire pour éviter ces risques à l'avenir.

5. Il convient surtout de mentionner la Directive opérationnelle concernant les populations autochtones, selon laquelle un plan spécial de développement des populations autochtones devrait être élaboré pour tous les projets financés par la Banque mondiale qui ont une incidence sur les terres et les cultures des populations autochtones. Tout en reconnaissant le bien-fondé de cette directive, le personnel chargé des projets opérationnels dans les bureaux régionaux de la Banque mondiale est souvent perplexe quant à la manière de l'appliquer aux situations concrètes dans lesquelles s'inscrivent les projets. Afin de combler cette lacune, les Départements techniques de la Banque mondiale pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine ont entrepris des travaux destinés à mettre la directive en oeuvre, en donnant des instructions sur la manière de l'appliquer. La forme et le rythme de ces travaux diffèrent en fonction des besoins des différentes régions. Les premiers résultats sont attendus pour l'année prochaine.

6. La Banque encourage de plus en plus les populations autochtones à participer en toute connaissance de cause à ses activités. On a, en effet, réalisé l'importance des connaissances locales pour assurer la compatibilité culturelle et la viabilité à long terme d'un projet. On a également reconnu l'importance de permettre à la population locale d'accéder à la propriété locale et d'exercer un contrôle sur les activités menées dans le cadre d'un projet. On prépare actuellement un guide sur la participation dans lequel le personnel chargé des projets opérationnels trouvera des conseils pratiques sur la façon de faire face aux diverses tâches et aux divers problèmes qu'ils peuvent rencontrer dans la planification de projets ayant des conséquences pour les populations locales. Dans le chapitre qui traite des populations autochtones, un effort a été fait pour être aussi direct et pertinent que possible. Parmi les divers sujets abordés, on peut citer : a) l'établissement de procédures de consultation appropriées, b) la reconnaissance des droits des populations autochtones sur leurs terres et leurs ressources naturelles, c) la préservation des modes traditionnels de subsistance, d) l'utilisation des institutions autochtones, e) l'investissement dans la culture et la communication, f) le renforcement des capacités locales, et g) le financement du développement autochtone. On espère que le personnel chargé des activités opérationnelles, ainsi que les autres personnes qui participent aux travaux concernant les populations autochtones trouveront que ce chapitre est concret et utile, sans pour autant perdre de vue la complexité transculturelle actuelle.

7. Même si les activités traditionnelles de la Banque mondiale dans le domaine de l'aide au développement consistent à accorder des prêts, la Banque n'en est pas moins consciente de la nécessité de financer les nombreuses activités prévues dans le cadre de la Décennie. A cet égard, le programme de subventions limitées de la Banque mondiale est une source éventuelle de financement pour certaines des activités de la Décennie.

8. Ce programme a été créé en 1983, afin de promouvoir le dialogue sur les questions de développement international. Il a pour objectif de financer une multitude de projets. Toute institution qui s'occupe de développement peut demander une subvention; mais presque toutes les subventions sont accordées à des organisations non gouvernementales (ONG). Les demandes émanant d'institutions de pays en développement sont particulièrement bienvenues.

Au cours de l'exercice budgétaire 1993, 500 000 dollars E.-U. ont été accordés à 43 organisations différentes du monde entier, dont 33 basées dans des pays en développement.

9. Les subventions sont destinées à financer des activités visant à promouvoir le débat ainsi que la diffusion d'informations, sur des questions de développement très diverses qui intéressent la Banque mondiale. Il est souhaitable que ces subventions limitées servent à catalyser des contributions émanant d'autres sources. Parmi les activités qui ont bénéficié de prêts au cours des exercices budgétaires 1993 et 1994, on peut citer, par exemple, a) une conférence internationale des populations autochtones sur "La protection des trésors ancestraux" (Aotearoa, Nouvelle-Zélande); b) la participation de groupes de populations autochtones au onzième Congrès indien interaméricain (Managua, Nicaragua); c) un séminaire régional sur "La santé des populations autochtones dans la région de l'Amazone" (Lima, Pérou); d) un séminaire sur l'éducation des adultes des populations autochtones dans les zones rurales (Panajachel, Guatemala); et e) une "Conférence internationale sur les populations autochtones et les projets de développement des ressources en eau" (Montréal, Canada). Les organisations des populations autochtones sont tout particulièrement invitées à examiner si le programme de subventions limitées est susceptible de les intéresser pour une activité précise qu'elles souhaiteraient réaliser dans le cadre de la Décennie. A cet égard, une description plus détaillée du programme de subventions et de la procédure à suivre pour demander à en bénéficier peut être obtenue en écrivant à :

Mme Kris Martín
Small Grants Program
External Affairs, The World Bank
1818 H. Street, N.W.
Washington, D.C. 20433 USA
Télécopie : (202) 676-0574
Téléphone : (202) 473-1767

10. La dynamique issue de l'Année internationale va se poursuivre pendant la Décennie. La Banque mondiale se félicite de la décision de l'ONU de proclamer la Décennie et suivra avec attention le processus de programmation détaillée de cette dernière ainsi que le déroulement de la Décennie elle-même.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES

[Original : anglais]
[2 mai 1994]

1. Propositions d'activités pour la Décennie. Parmi les activités qui, de l'avis général des personnes concernées, pourraient avoir des conséquences bénéfiques durables, il convient de citer : une étude évaluant les résultats des mécanismes institutionnels mis en place par les gouvernements nationaux pour répondre aux besoins des populations autochtones; la constitution d'un réseau de spécialistes du développement fondé sur la participation des populations autochtones en tant que protagonistes sociaux, l'accent étant mis sur l'intégration dans ce réseau de spécialistes appartenant eux-mêmes à des groupes autochtones; l'organisation d'un séminaire concernant les dernières innovations en matière d'"ethnodéveloppement" et leur application pratique dans des projets de développement participatifs mis en oeuvre par des populations autochtones et à leur profit; une évaluation des expériences d'ethnodéveloppement, récentes et en cours, comportant des projets participatifs fondés sur les institutions et les cultures autochtones, considérées comme des ressources à développer et comme la base d'un développement autonome des populations autochtones, avec l'aide des ressources internationales; la tenue d'une conférence des organisations du système des Nations Unies qui permettrait à ces organisations de préciser leurs propositions de contribution à l'ethnodéveloppement et renforcerait leur complémentarité et leur coopération.

2. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes tient actuellement des débats pour déterminer quelle sera sa contribution aux activités proposées ci-dessus dans le cadre de la Décennie internationale.

COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

[Original : anglais]
[25 mars 1994]

La CESAP n'a pas de bureaux extérieurs dans les pays de la région et aucune consultation au niveau national n'est envisagée. D'une manière plus générale, cependant, la CESAP propose que le Centre pour les droits de l'homme organise une campagne de sensibilisation du public à la Décennie et à ses objectifs. Dans le contexte de l'Asie et du Pacifique, il serait particulièrement important, dans le cadre d'une telle campagne de sensibilisation, de préciser le concept de "populations autochtones", d'autant que l'identification des "autochtones", par opposition aux autres groupes sociaux, a constitué par le passé, comme vous le savez sans aucune doute, un problème épineux dans la région.